

Information

Accès à l'hôpital

A partir du 9 août des contrôles seront réalisés à l'entrée de l'hôpital.
Vous devrez **présenter un pass sanitaire valide ou une convocation** pour entrer.

Un pass sanitaire valide c'est :

- **Un parcours vaccinal complet (toutes les doses nécessaires + un délai entre 1 et 4 semaines après la dernière injection en fonction des types de vaccins),**
- **OU Un test Covid PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures,**
- **OU Posséder un certificat de rétablissement suite à une contamination datant de plus de 11 jours et moins de 6 mois**

Qui sera contrôlé ?

- **Les visiteurs et les accompagnants doivent présenter un pass sanitaire valide. (Les voitures des proches ne seront plus autorisées à accéder au parking de l'Amphithéâtre.)**
- **Le patient programmé doit présenter sa convocation OU un pass sanitaire valide,**
- **Le patient qui souhaite récupérer son dossier d'imagerie médicale doit présenter une attestation remise par le service de radiologie.**

Les exceptions ?

- **Le parent accompagnant l'enfant.** Des tests PCR sont demandés systématiquement par le département enfant à tous les parents des enfants hospitalisés.
- **Les visiteurs en soins palliatifs** ayant une attestation du médecin leur autorisant la visite.
- **Le patient admis aux urgences.**

Rappel des consignes des gestes barrières :

- **Aucun accompagnant n'est autorisé en consultation ni en hospitalisation.**
(1 seul accompagnant est autorisé pour les enfants et personnes non autonomes.)
- **Les visites : 1 visite par jour par patient.**
- **Port du masque en continu pour tout le monde même avec un pass sanitaire valide.**
- **Avoir à disposition du gel hydro-alcoolique.**

Ensemble, protégeons nous, protégeons les plus fragiles.